

## DÉLIBÉRATION n° 2025-051 de la séance du 18/12/2025

### OBJET : **Période Préparatoire au Reclassement (PPR)** – actualisation de la convention

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni au Centre de gestion à Nantes, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 11 Nombre de voix : 21

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Mmes et MM.** Philip SQUELARD, Nicolas CRIAUD, Karine PAVIZA, Jean-Luc BESNIER, Emmanuel TERRIEN, Irène BRIAND-BOUIN, Anne-Marie CORDIER, Philippe JOUNY, Jacques PRAUD, Bernard LEBEAU, Ali REBOUH.

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

M. Pascal PRAS a donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,  
M. Jean-Louis MOGAN a donné pouvoir à M. Philippe JOUNY,  
M. Emmanuel RIVERY a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,  
M. Philippe BABONNEAU a donné pouvoir à Mme Marie-Irène BRIAND-BOUIN,  
M. Anthony BERTHELOT a donné pouvoir à M. Bernard LEBEAU,  
Mme Pascale BRIAND a donné pouvoir à Mme Anne-Marie CORDIER,  
Mme Claire HUGUES a donné pouvoir à M. Jacques PRAUD,  
Mme Christelle BRAUD a donné pouvoir à M. Jean-Luc BESNIER,  
M. Driss SAÏD a donné pouvoir à M. Ali REBOUH,  
M. Rodolphe AMAILLAND a donné pouvoir à M. Nicolas CRIAUD.

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

**Mmes et MM.**, Frédéric MILLET, Sylvain SCHERER, Edith MARGUIN, Alain VEY, Agnès DUHEM BOURGEAIS, Xavier BONNET, Christophe JOUIN, Barbara NOURRY, Laurent DEJOIE.

#### **ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :**

##### **Pour la Direction des finances publiques :**

Mme Stéphanie JAFFRENNOU, comptable assignataire.

##### **Pour le Centre de gestion :**

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,  
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité de l'emploi et transition des organisations,  
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,  
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,  
Mme Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée Développement territorial et relations aux publics,  
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,  
M. Laurent TURQUOIS, directeur délégué Innovations sociales,  
Mme Ghislaine LAUNAY, cheffe de service Secrétariat général.

À l'unanimité, M. Emmanuel TERRIEN a été désigné secrétaire de séance.

# **Période Préparatoire au Reclassement (PPR) – actualisation de la convention**

## **EXPOSÉ**

Suite à la parution du décret n° 2019-172 du 5 mars 2019 instituant une période de préparation au reclassement (PPR) au profit des fonctionnaires de la fonction publique territoriale inaptes à l'exercice de leurs fonctions, le Centre de Gestion a défini les modalités d'accompagnement des personnes concernées. La convention type afférente a été approuvée par délibération du 26 juin 2019.

Suite à la parution du décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale et du décret n° 2022-626 du 22 avril 2022 relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions, il convient de mettre en conformité la convention type. Les articles 10 et 11 sont complétés avec les modalités de mise en œuvre de la période préparatoire au reclassement, les cas de report du point de départ et de sa prolongation, les modalités selon lesquelles une procédure de reclassement peut être initiée en l'absence de demande émanant du ou de la fonctionnaire.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver la convention type pour la période préparatoire au reclassement ainsi modifiée.

## **DÉLIBÉRÉ**

VU le décret n° 2019-172 du 5 mars 2019 instituant une période de préparation au reclassement au profit des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

VU le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;

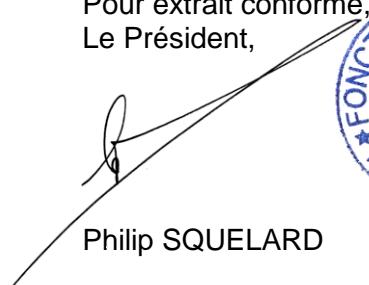
VU Le décret n° 2022-626 du 22 avril 2022 relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

VU la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de Loire-Atlantique en date du 26 juin 2019 approuvant la convention type tripartite de mise en œuvre de la période préparatoire au reclassement ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 21 voix pour :

- **Approuve** la convention type de mise en œuvre de la période préparatoire au reclassement ci-annexée, qui se substitue à la convention approuvée par la délibération du 26 juin 2019 ;
- **Autorise** le Président ou sa représentante à signer les conventions de mise en œuvre de la période préparatoire au reclassement avec les collectivités et établissements publics employeurs et les agents concernés.

Pour extrait conforme,  
Le Président,



Philip SQUELARD